

### **38 - Acquisition de terrain à Mme Josette AUBRY, Chemin de l'Oeillet**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Mme Josette AUBRY a proposé à la Ville de Besançon la vente de deux parcelles situées chemin de l'Oeillet.

Ces deux parcelles non bâties, cadastrées section KT n° 66 et 68 d'une contenance respective de 4 133 m<sup>2</sup> et de 3 750 m<sup>2</sup>, sont classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme et en espace boisé classé.

Dans le cadre du programme de valorisation des espaces naturels et des paysages sur les collines de Besançon, il est proposé d'acquérir ces terrains selon les modalités suivantes :

- acquisition des parcelles libres de toute occupation, cadastrées KT n° 66 et 68, au prix de 1,80 €/m<sup>2</sup> (soit un montant total de 14 189,40 €) correspondant à l'estimation de France Domaine en date du 3 mai 2011

- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.501.30100.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*